



Direction des installations de recherche
et des déchets

Paris, le 12 DEC 2008

N/Réf. : Dép - DRD - N° 0683- 2008

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

à

Monsieur le Président du Groupe permanent
d'experts pour les réacteurs

Objet : INB 24 - CABRI
Exploitation de l'installation modifiée

Réf. : 1 - Lettre CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DO 692 du 5 octobre 2007
2 - Décret n°2006-320 du 20 mars 2006
3 - Lettre CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DO 775 du 30 octobre 2007
4 - Lettre Dép - DRD - n°728- 2007 du 26 décembre 2007

Par lettre citée en référence 1, le directeur du centre CEA de Cadarache m'a adressé, conformément aux dispositions du décret en référence 2, le rapport provisoire de sûreté de l'installation CABRI modifiée. En complément à cet envoi, il m'a transmis, par la lettre citée en référence 3, les règles générales d'exploitation correspondantes.

Par lettre citée en référence 4, je vous demandais de bien vouloir faire examiner ces documents, ainsi que les notes techniques rédigées en support, par le Groupe Permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires que vous présidez.

A la suite de cet examen, il est apparu que certains sujets devaient faire l'objet d'une instruction complémentaire pour pouvoir permettre au Groupe d'experts de se prononcer sur la reprise de l'exploitation de l'installation modifiée.

Aussi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir examiner plus spécifiquement les points suivants au regard des derniers éléments transmis par l'exploitant :

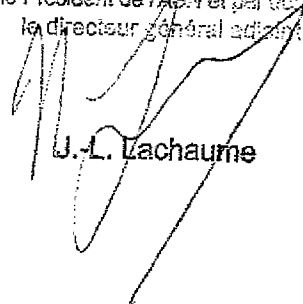
- les règles générales de l'installation,
- la maîtrise du risque incendie.

Vous voudrez bien examiner également l'avancement de l'analyse par l'IRSN de la tenue du pont roulant en cas de séisme.

Il serait souhaitable que le Groupe Permanent d'experts se réunisse au cours du mois de janvier 2009.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir convier la Division de l'ASN de Marseille, ainsi que la Direction des installations de recherche et des déchets aux travaux du Groupe Permanent.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
le directeur général adjoint



J.-L. Lachaume

Copies externes :

- IRSN/DSR (M. JOREL)
- IRSN/DSR/SEGRE

Copies internes :

- Division de Marseille
- Secrétariat des Groupes permanents d'experts